



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2013

2013-32 LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR L'ACQUISITION, L'INTEGRATION, LA MAINTENANCE ET L'HEBERGEMENT D'UN LOGICIEL « METIER »

L'an deux mille treize, le jeudi 31 octobre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 25 octobre 2013, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine

Suppléants présents:

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 4 novembre 2013

Transmis au contrôle de légalité :

2013-32 LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR L'ACQUISITION, L'INTEGRATION, LA MAINTENANCE ET L'HEBERGEMENT D'UN LOGICIEL « METIER »

Vu le code des marchés publics,

Le logiciel « métier » actuellement utilisé par les services du SYDELA a été conçu il y a plusieurs années par un prestataire extérieur indépendant qui l'a développé ensuite à partir des demandes successives du SYDELA (évolution de l'organisation, des procédures...).

Il ne présente plus aujourd'hui les garanties de sécurité nécessaires et ne peut pas répondre aux besoins croissants du SYDELA. La mise en place d'un nouveau produit est nécessaire.

Les prestations requises sont les suivantes :

Descriptif : **Consultation n°1** - Acquisition d'un logiciel ou progiciel de gestion des affaires
Mise en œuvre et intégration du logiciel ou progiciel de gestion des affaires, assistance, avec la maintenance corrective et maintenance évolutive du logiciel ou progiciel.

Consultation n°2 - Hébergement et exploitation informatique du logiciel ou progiciel de gestion des affaires et des interfaces avec les autres applications.

Type de dévolutions : Ces prestations font l'objet de deux consultations séparées :
Consultation n°1 : procédure de dialogue compétitif
Consultation n°2 : appel d'offres ouvert

Type de marchés : fournitures et services

Montant (estimatif) : **Consultation n°1** : 330 000€ TTC + 70 000€ TCC par an (maintenance)
Consultation n°2 : 65 000€ TTC par an

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- De lancer les deux consultations décrites ci-dessus (n°2013004),
- D'approuver les dossiers de consultation des entreprises relatifs à ces marchés,
- De préciser que cette opération est financée par les ressources propres du SYDELA sur sa section d'investissement et sa section de fonctionnement,
- D'autoriser le président à engager et conduire les procédures de consultation,
- D'autoriser in fine le président à signer les marchés tels qu'ils seront attribués par la commission d'appel d'offres ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET